



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Division pistolet

Dispositions d'exécution 2008

CFP-25/50

La SNTS organise annuellement un concours conformément au règlement FST pour le Concours Fédéral au Pistolet (CFP-25/50), édition 2007, doc. N°4.51.01 et édicte les présentes dispositions d'exécution.

- Art. 1 **Finances**
Le prix de la feuille de stand par programme (25m ou 50m) est de Fr. 17.-, dont Fr. 1.- revient à la section organisatrice et Fr. 1.- à la SNTS.
- Art. 2 **Contrôle**
Le contrôle des cibles et des feuilles de stand est placé sous la responsabilité des préposés de chaque société.
- Art. 3 **Décompte**
Les sociétés renvoient toutes les feuilles de stand avant le 15 octobre 2008 à la cheffe des concours 25/50m. Chaque feuille de stand manquante sera facturée au prix de Fr. 17.-, chaque feuille détériorée au prix de Fr. 1.-. Les sociétés s'acquitteront de ce concours avant fin octobre 2008 directement auprès de la SNTS sur le CCP 23-403-2 en mentionnant qu'il s'agit du « CFP-25/50 ».
- Art. 4 **Dispositions du concours**
- 4.1 **Programme 25m**
Programme de précision
Pistolets à percussion annulaire, pistolets à percussion centrale et pistolets d'ordonnance :
Cible PP-10/50cm
2 séries de 5 coups en 5 minutes par série
- Programme de série*
Pistolets à percussion annulaire, pistolets à percussion centrale et pistolets d'ordonnance :
Cible vitesse ISSF
2 séries de 5 coups en 30 secondes par série
- 4.2 **Programme 50m**
Passe stand
Pistolets libres, pistolets à percussion annulaire et pistolets d'ordonnance :
Cible P-10 1m
10 coups, coup par coup
- Passe campagne*
Pistolets à percussion annulaire et d'ordonnance :
Cible B-10, 1m
1ère série : 5 coups en 90 sec, à partir du commandement « Start »
2ème série : 5 coups en 60 sec, à partir du commandement « Start »

- Art. 5 **Commandements**
Il est vivement recommandé d'appliquer les commandements de tir FST (Cdmt-P ; Doc. 4.02)
- Art. 6 **Obligation de posséder une licence**
Selon l'art. 73 des Règles Générales, doc. RTSp 1.05, cette compétition est soumise à l'obligation de posséder une licence.
Le numéro de la licence est à indiquer sur la feuille de stand.
Le contrôle sera effectué par la cheffe des concours 25/50m.
- Art. 7 **Classes d'âge**
Elite (classe d'âge ouverte), **Seniors** (46-59 ans)
U18 (17-18 ans), **U20** (19-20 ans), **Vétérans** (60-69 ans)
U12 (10-12 ans), **U14** (13-14 ans), **U16** (15-16 ans), **Séniors vétérans** (dès 70 ans)
- Art. 8 **Distinctions**
Les personnes participant au concours aux deux distances peuvent obtenir une distinction pour chacune des distances. Pour deux résultats valables par distance, le tireur a droit à une distinction spéciale ou à une carte-couronne à CHF 10.-. Pour un résultat valable par distance, le tireur a droit à une distinction simple ou à une carte-couronne à CHF 8.-

Les limites pour l'obtention de la distinction sont les suivantes :

Programme 25m

	Tir de précision		Feu de série	
	<i>PPA/PPC</i>	<i>PO</i>	<i>PPA/PPC</i>	<i>PO</i>
E/S	90	86	92	88
U18/U20/V	88	84	90	86
U12/U14/U16/SV	87	83	89	85

Programme 50m

	Passe stand			Passe campagne	
	<i>PL</i>	<i>PPA</i>	<i>PO</i>	<i>PPA</i>	<i>PO</i>
E/S	91	89	86	87	84
U18/U20/V	89	87	84	85	82
U12/U14/U16/SV	88	86	83	84	81

Edition avril 2008

Le responsable de la division
Roland Salathé

La cheffe des concours 25/50
Gabriela Faedo